

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 14 novembre 2016 à la salle municipale à compter de 19h.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Louise Lafrance	Conseillère
	Éric Paiement	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Gaétan Brunet	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Flamand.

Est également présent monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit comme secrétaire de cette séance.

Assistance : 2 personnes

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6210

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ouvrir la séance. Il est 19h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6211

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous, tout en laissant le point 14 *Questions diverses* ouvert.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux :**
 - Séance ordinaire du 11 octobre 2016
 - Ouverture des soumissions du 14 octobre 2016 – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de l'avenue du Collège
4. **Période de questions**
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - A. Avis de motion : Adoption d'un règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception
 - B. Rapport du maire sur la situation financière au 31 octobre 2016
 - C. Dépôt des états comparatifs du second semestre
 - D. Souper rencontre employés, cadres et élus municipaux
 - E. Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes
 - F. Annulation de factures – CRF1600042 & CRF1600070
 - G. Règlement final – Réclamation Édifice du 133, rue St-Joseph
 - H. Renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Société canadienne de la Croix-Rouge
 - I. Régularisation de titre de propriété – Lots 3 605 333 et 3 605 341
7. **Sécurité publique (Service d'incendie et mesures d'urgence)**
 - A. Jason Campbell – Période d'essai complétée
 - B. SCRSI révisé – Adoption du plan de mise en œuvre local
 - C. Approbation des prévisions budgétaires 2017 du SSIRK et de son CDP

8. **Voirie municipale**
 - A. Liste et longueur des chemins à entretenir – Hiver 2016-2017
9. **Hygiène du milieu (aqueduc, égout, ordures)**
 - A. Octroi de contrat – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de l'avenue du Collège
 - B. Approbation des prévisions budgétaires 2017 relatives à la gestion de l'hygiène du milieu
 - C. N. Sigouin Infra-conseils – TECQ 2014-2018 – Paiement de deux factures
10. **Santé et bien-être (HLM)**
 - A. Première révision budgétaire 2016 de l'OMH – Rapport d'approbation du 11 octobre 2016
11. **Urbanisme et environnement**
 - A. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Liliane Bouchet à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant d'au plus 33 mètres carrés excédent la superficie d'implantation maximale autorisée (8%) de 3% pour un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sur un terrain non desservi – 514, chemin Beaurivage, Lot 2 677 967
 - B. Barrage Reno – Niveau d'eau du lac des Écorces
12. **Loisirs et culture**
 - A. Offre d'emploi – Entraîneur de hockey mineur – Travail à forfait
 - B. Nomination des bénévoles de l'année 2016
 - C. Achat d'horloges promotionnelles
13. **Autres**
 - A. Adoption des salaires d'octobre 2016 pour un montant brut de 90 656.15 \$
 - B. Adoption des dépenses d'octobre 2016 pour un montant de 434 512.60 \$
 - C. Opinion juridique pour un montant de 441.33 \$ (supralocaux Ville de Mont-Laurier)
 - D. Réaménagements budgétaires aucun
14. **Questions diverses**
 - A.
 - B.
15. **Période de question**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6212
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 ainsi que le compte rendu de l'ouverture des soumissions du 14 octobre 2016 relatif au remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout pluvial de l'avenue du Collège soient acceptés, et ce, tels que déposés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h03 et se termine à 19h08.

CORRESPONDANCE

AVIS DE MOTION NO : 2016-11-6213

**AVIS DE MOTION : ADOPTION D'UN RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX
DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017 ET LES
CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION**

Avis de motion est donné par Serge Piché en vue de l'adoption d'un règlement établissant les taux des taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de leur perception, avec demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6214

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES AU 31 OCTOBRE 2016

- ATTENDU QUE le maire Pierre Flamand fait lecture des grandes lignes du rapport sur la situation financière au 31 octobre 2016 de la Municipalité conformément à l'article 955 du Code municipal;
- ATTENDU QUE ledit rapport sera publié dans le journal municipal et distribué à chaque adresse civique de la municipalité.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité de Lac-des-Écorces au 31 octobre 2016.

Présenté par le maire Pierre Flamand
À la séance du conseil municipal tenue le 14 novembre 2016

Chers concitoyens,
Chères concitoyennes,
Collègues du conseil municipal,

En conformité avec le Code municipal du Québec à l'article 955, au moins quatre semaines avant l'adoption du prochain budget de la municipalité de Lac-des-Écorces, j'ai la tâche de vous présenter le rapport sur la situation financière de la Municipalité, lequel traite des états financiers consolidés, des conclusions du Rapport de l'auditeur indépendant, des dépenses en immobilisations pour 2015, des données préliminaires des résultats financiers pour l'exercice 2016 ainsi que des tendances générales du prochain budget. Le code mentionne également que je dois vous faire part de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ et plus conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, contrats qui ont eu lieu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait rapport de la situation financière de la Municipalité. Cette liste publique est accessible au bureau de l'hôtel de ville à compter d'aujourd'hui. Par la même occasion, je vous ferai part de la rémunération accordée aux élus pour l'exercice 2016.

États financiers consolidés 2015

L'exercice terminé le 31 décembre 2015 s'est soldé par un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 458 444 \$, dont 36 704 \$ appartenant à des organismes contrôlés. Ce formidable résultat s'explique par le fait que les revenus ont dépassés les prévisions budgétaires et que certaines dépenses prévues n'ont pas été effectuées.

L'endettement total net à long terme se situe quant à lui à 3 374 986 \$ à la même date, dont 855 582 \$ représentant la part de la Municipalité dans la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et 113 508 \$ à la MRC d'Antoine-Labelle. Sur les 2.4 millions de dettes nettes à la Municipalité uniquement, 1 756 555 \$ sont des dettes remboursables par des tiers selon divers programmes gouvernementaux.

Voici les grandes lignes du rapport financier consolidé 2015 :

Revenus de fonctionnement	3 752 916 \$
Charges de fonctionnement	4 007 806 \$
Remboursement – Dettes à long terme	191 949 \$
Amortissement	686 399 \$
Affectations	64 442 \$

Rapport de l'auditeur indépendant

La firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. a déposé son rapport le 13 juin 2016 et mentionne que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2015, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dépenses en immobilisations pour 2015

Les immobilisations réalisées au cours de l'exercice 2015 se totalisent à plus de 693 443 \$, dont 532 051 \$ appartenant à la Municipalité. Ces investissements sont financés par la Municipalité, par des subventions gouvernementales et autres tiers. Les projets consistaient principalement à des travaux de réfection de chemins tel un tronçon de la montée Plouffe, le remplacement de matériel roulant et d'équipement en voirie et en incendie, le remplacement de l'ensemble des lampadaires par des lumières DEL, le remplacement de certains équipements informatiques et la finalisation de la construction de la bâtisse abritant le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides.

Données préliminaires des résultats financiers de l'exercice 2016

Le budget non consolidé de la municipalité de Lac-des-Écorces s'établit à 3 452 000 \$. Au moment d'écrire ces lignes, l'équilibre budgétaire semble se concrétiser tout en laissant un surplus d'exercice dans la mesure où aucun imprévu majeur n'intervient dans nos activités courantes d'ici la fin de décembre.

Pour ce qui est des immobilisations 2016, outre les travaux de réfections de la montée Foisy, du chemin du-Lac-St-Onge et du chemin des Boisés, l'emphase a été mis sur l'acquisition de certains équipements pour la voirie, les loisirs et le service des incendies et par différents projets subventionnés par la TECQ 2014-2018 tels que le remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord et l'installation de glissières de sécurité sur divers chemins de la municipalité.

Traitement des élus

En vertu de l'article 11 de la Loi sur le traitement des membres du conseil municipal, le présent document doit mentionner les rémunérations et allocations de dépenses des élus :

	Maire	Conseillers
Salaires – Municipalité	17 701 \$	5 836 \$
Allocations de dépenses – Municipalité	8 850 \$	2 918 \$
Allocations statutaires, conseil des maires et autres comités, incluant 1/3 à titre d'allocation de dépenses – MRCAL et RIDL	5 625 \$	1 470 \$

Liste des contrats

Comme mentionné précédemment, voici la liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ que la Municipalité a conclu depuis le dernier rapport du maire sur la situation financière incluant tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette même période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$. Cette liste est annexée au présent document.

Orientations générales du budget 2017

La directrice des services financiers, en collaboration avec tous les services concernés, travaille présentement à l'élaboration du budget 2017. La nouvelle année s'annonce sous le signe de la réflexion et de la planification. Nos orientations seront axées plus particulièrement sur la politique familiale et sur le bien-être de tous nos citoyens. Nous dirigerons nos efforts sur l'entretien de nos infrastructures existantes en particulier nos bibliothèques et par le remplacement de certaines canalisations en eaux potables et eaux usées, selon les priorités établies dans notre plan d'intervention subventionnées par la TECQ 2014-2018.

Conclusion

Notre but ultime est, assurément, de poursuivre nos normes de gestion rigoureuse et les efforts continus d'amélioration pour que la charge fiscale de nos contribuables demeure à un niveau satisfaisant pour la prochaine année tout en leur assurant des services qui correspondent à leurs besoins et à leurs attentes. Enfin, je ne peux passer sous silence, le travail et les efforts investis par les membres du conseil, les employés cadres et syndiqués de la municipalité ainsi que les membres des comités et les bénévoles qui nous permettent d'atteindre nos objectifs pour faire de Lac-des-Écorces une municipalité au service des ses citoyens.

Municipalité de Lac-des-Écorces
Contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours de l'exercice
et contrats de 2 000 \$ et plus dont l'ensemble dépasse 25 000 \$
conformément à l'article 955 du Code municipal

Bircon Inc.	
Remplacement de la conduite d'aqueduc de la route 311 Nord	218 974 \$
Groupe Ultima Inc.	
Assurance générale	60 511 \$
Les Constructions Patrice Richer Inc.	
Reconstruction bâtisse	257 550 \$
PM Fabrication Inc.	
Asphalte, concassés	69 777 \$
9065-5267 Québec Inc.	
Glissières de sécurité	38 846 \$
Lacelle et Frères Inc.	
Déneigement	204 416 \$
Nivelage et autres	4 864 \$
Excavation Jocelyn Nadeau	
Travaux d'excavation	31 708 \$

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6215

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DU DEUXIÈME SEMESTRE

- ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer au cours de chaque semestre deux états comparatifs;
- ATTENDU QUE les états comparatifs du premier semestre doivent être déposés au plus tard lors d'une séance ordinaire tenue au mois de mai, alors que ceux du second semestre doivent être déposés lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté;
- ATTENDU QUE les états comparatifs du premier semestre compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, soit au 31 mars, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;
- ATTENDU QUE les états comparatifs du second semestre compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, soit au 30 septembre, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les états comparatifs du second semestre, tels que présentés, soit acceptés et déposés aux archives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6216

SOUPER RENCONTRE EMPLOYÉS, CADRES ET ÉLUS MUNICIPAUX

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'organiser un souper rencontre pour les employés, cadres et élus municipaux afin de souligner la fin de l'année 2016 et la nouvelle année 2017.

Il est aussi résolu que les dépenses relatives à ladite rencontre seront imputées au GL 02-190-00-493

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6217

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer les bureaux de l'hôtel de ville durant la période des fêtes à partir du jeudi 22 décembre 2016 16h jusqu'au mercredi 4 janvier 2017 8h.

Il est à noter que les 24 (déplacé au 23), 25 (déplacé au 27), 26 et 31 (déplacé au 30) décembre ainsi que les 1^{er} (déplacé au 3) et 2 janvier seront des jours fériés payés, alors que les 28 et 29 décembre seront des congés sans solde que les employés syndiqués et cadres municipaux pourront combler à même leurs vacances et/ou journées mobiles et/ou heures accumulées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6218

ANNULATION DE FACTURES – CRF1600042 & CRF1600070

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler la facture CRF1600042 au montant de 388.05 \$ ainsi que la facture CRF1600070 au montant de 30.01 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6219

RÈGLEMENT FINAL – RÉCLAMATION ÉDIFICE DU 133, RUE ST-JOSEPH

ATTENDU QUE le 24 septembre 2014, un incendie majeur détruisait complètement l'édifice du 133, rue St-Joseph où était localisé, entre autres, le Centre de services Val-Barrette de la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à la reconstruction dudit édifice, et qu'après un peu plus de deux ans, tout est réglé. L'assureur a effectué le règlement final portant ainsi l'indemnité totale à 248 473.04 \$, et ce, à la satisfaction de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transmettre toutes nos félicitations au directeur général, à la directrice générale adjointe ainsi qu'à la directrice des services financiers pour leurs efforts déployés dans ce dossier au cours des deux dernières années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6220

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE « SERVICES AUX SINISTRÉS » AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'entente « Services aux sinistrés » avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – Division du Québec, et ce, pour une durée de trois ans, et de payer notre contribution annuelle de 430.56 \$ pour une population de 2691, ce qui représente 16¢ per capita.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6221

**RÉGULARISATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ
LOTS 3 605 333 ET 3 605 341**

Il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de *Hamel, Brunet & Villemaire, notaires* au montant de 995.31 \$, toutes taxes incluses, et de mandater Me Katy Villemaire, notaire, pour la préparation du contrat de vente pour taxes par la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, afin de régulariser les titres de propriété pour les lots 3 605 333 et 3 605 341, au cadastre du Québec. Un avis d'adjudication a été produit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Labelle, le 22 mai 1992, pour établir que la Corporation municipale de Beaux-Rivages est devenue l'adjudicataire des lots ci-dessus mentionnés suite à une vente aux enchères par la MRC d'Antoine-Labelle tenue le 14 mai 1992.

Référence 2016 :		Référence 1992
Lot 3 605 333	⇒	Canton de Campbell Rang H 6A ptie
Matricule 9053-58-5850	⇒	Matricule 9053-56-6121
Lot 3 605 341	⇒	Canton de Campbell Rang H 6A ptie
Matricule 9053-58-2842	⇒	Matricule 9053-56-2719

Il est également résolu d'autoriser le maire Pierre Flamand ou le maire suppléant et le directeur général Jean Bernier ou la directrice générale adjointe Nathalie Labelle à signer tous les documents légaux nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6222

JASON CAMPBELL – PÉRIODE D'ESSAI COMPLÉTÉE

ATTENDU QUE le 11 juillet 2016, monsieur Jason Campbell était embauché comme technicien en prévention incendie dont le statut était celui de personne salariée à l'essai (résolution 2016-07-6121);

ATTENDU QUE Monsieur Campbell a complété sa période d'essai aujourd'hui même, soit le 14 novembre 2016, et ce, à la satisfaction de l'employeur. (Référence : Article 3.01 b de la convention collective des employés).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à monsieur Jason Campbell le statut de personne salariée régulière à temps complet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6223

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ
ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE LOCAL**

ATTENDU l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que les MRC, en liaison avec les municipalités locales qui en font partie, doivent établir, en conformité avec les orientations déterminées

par le ministre, un schéma de couverture de risques destinés à déterminer, pour tout leur territoire, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

ATTENDU l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie qui stipule que les municipalités doivent déterminer et adopter les actions spécifiques qu'elles doivent prendre et leurs conditions de mise en œuvre;

ATTENDU les objectifs de protection optimale révisés pour le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle qui ont été déposés et adoptés au Conseil de la MRC du 24 mai 2016;

ATTENDU le plan de mise en œuvre locale révisé de la municipalité développé en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle et désignant les actions à entreprendre au cours des 5 prochaines années dans l'optique de se conformer aux objectifs de protection optimale définis au projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil municipal entérine les objectifs de protection définis dans le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé;

Que le Conseil adopte le plan de mise en œuvre quinquennal de la municipalité qui sera intégré en annexe au projet de schéma révisé et déposé au ministre de la Sécurité publique pour l'obtention de l'attestation de conformité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6224
APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DU SSIRK ET DE SON CDP

ATTENDU QUE le 10 novembre dernier, la municipalité de Lac-des-Écorces présentait aux membres du Comité SSIRK les prévisions budgétaires 2017 du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) ainsi que celles de son Centre de développement professionnel (CDP);

ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires 2017 du SSIRK et de son CDP doivent être approuvées par résolution, telles que présentées, par chaque conseil des municipalités parties à l'entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces approuve les prévisions budgétaires 2017 du Service de sécurité incendie Rivière Kiamika (SSIRK) et de son Centre de développement professionnel (CDP) telles que présentées.

Il est aussi résolu de procéder à l'achat d'une laveuse industrielle dès 2017 et de la payer à même le surplus généré par le CDP pour 2016, lequel est estimé à 8 000 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6225

LISTE ET LONGUEUR DES CHEMINS À ENTREtenir – HIVER 2016-2017

- ATTENDU QUE le contrat d'entretien des chemins pour l'hiver est accordé selon un tarif au kilomètre;
- ATTENDU QUE suite à une première entente avec la municipalité de Chute-Saint-Philippe, la Côte des Merises située dans la municipalité de Lac-des-Écorces (environ 300 mètres) sera entretenue par la municipalité de Chute-Saint-Philippe;
- ATTENDU QUE suite à une deuxième entente avec la municipalité de Lac-Saguay, une partie du chemin de Guénette (environ 200 mètres) et la montée des Pommiers (environ 280 mètres), situées dans le secteur de Guénette de la municipalité de Lac-des-Écorces, seront entretenues par la municipalité de Lac-Saguay;
- ATTENDU QUE suite à une troisième entente avec la municipalité de Kiamika, une partie du Rang VI (environ 190 mètres) et une partie du chemin Dinelle (environ 950 mètres), situées dans la municipalité de Lac-des-Écorces, seront entretenues par la municipalité de Kiamika.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre à l'entrepreneur responsable de l'entretien de nos chemins pour l'hiver 2016-2017 la liste des chemins à entretenir, laquelle totalise 74.08 km.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6226

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 RELATIVES À LA GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

- ATTENDU QUE le 2 novembre dernier, la municipalité de Lac-des-Écorces présentait aux membres du Comité intermunicipale d'hygiène du milieu les prévisions budgétaires 2017 relatives à la gestion de l'hygiène du milieu;
- ATTENDU QUE lesdites prévisions budgétaires doivent être approuvées par résolution, telles que présentées, par chaque conseil des municipalités parties à l'entente.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Lac-des-Écorces approuve les prévisions budgétaires 2017 relatives à la gestion de l'hygiène du milieu telles que présentées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6227

**N. SIGOUIN INFRA-CONSEILS – TECQ 2014-2018
PAIEMENT DE DEUX FACTURES**

- ATTENDU les divers mandats donnés à N. Sigouin Infra-conseils dans le cadre du programme TECQ 2014-2018.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaétan Brunet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des deux factures suivantes, toutes taxes incluses, à N. Sigouin Infra-conseils :

Facture #451 datée du 28 octobre 2016 **63.24 \$**
Support technique et administratif TECQ 2014-2018
Travaux du 3 au 28 octobre 2016:
Suivi dossiers
GL 02-130-00-412

Facture #461 datée du 28 octobre 2016 **3 044.83 \$**
Remplacement conduite aqueduc route 311 Nord
Travaux du 3 au 28 octobre 2016:
Surveillance chantier
GL 23-051-14-710

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6228

PREMIÈRE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016 DE L'OMH
RAPPORT D'APPROBATION DU 11 OCTOBRE 2016

Il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt la première révision budgétaire 2016 de l'OMH selon le rapport d'approbation du 11 octobre 2016 indiquant un ajustement à la hausse des dépenses de financement de 123 \$, haussant ainsi le déficit à 56 388 \$ au lieu de 56 265 \$.

La Municipalité se retrouve donc avec une dépense supplémentaire de 13 \$ considérant que sa quote-part correspond à 10% de 123 \$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6229

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE PRÉSENTÉE PAR LILIANE BOUCHET À L'EFFET D'AUTORISER
L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT D'AU PLUS 33 MÈTRES
CARRÉS EXCÉDENT LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION MAXIMALE
AUTORISÉE (8%) DE 3% POUR UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ
PAR DROITS ACQUIS SUR UN TERRAIN NON DESSERVI
514, CHEMIN BEAURIVAGE, LOT 2 677 967

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Liliane Bouchet relativement à la propriété située au 514, chemin Beurivage afin que soit autorisée l'agrandissement du bâtiment existant d'au plus 33 mètres carrés excédent la superficie d'implantation maximale autorisée (8%) de 3% pour un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sur un terrain non desservi.

Le secrétaire-trésorier fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

ATTENDU QUE madame Liliane Bouchet est propriétaire du matricule 9153-30-2578, Lac-des-Écorces, sur le lot 2 677 967, faisant partie du cadastre officiel du Québec, et qu'elle présente une demande de dérogation mineure portant le numéro DPDR160333;

ATTENDU QUE la demanderesse est propriétaire du lot 2 677 967 depuis le 3 décembre 2013;

ATTENDU QU' un certificat de localisation préparé par l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau en date du 20 novembre 2013, sous la minute 7741, illustre l'implantation des bâtiments et les limites du lot;

ATTENDU QUE la propriété est assujettie à la grille VIL-18 du règlement sur le zonage 40-2004;

ATTENDU QUE le certificat de localisation mentionne une date de construction (1960) antérieure au premier règlement adopté par l'ancienne municipalité de Val-Barrette (1967);

ATTENDU QU' il y est aussi mentionné que la superficie et les dimensions du lot sont dérogatoires, mais existantes avant l'entrée en vigueur du premier règlement;

ATTENDU QUE le bâtiment actuel répondrait aux critères de l'article 19.2 du règlement de zonage 40-2004 concernant l'acquisition des droits pour le bâtiment principal et la galerie arrière, seulement pour la partie face au lac;

ATTENDU QU' il est autorisé, selon l'article 19.8, d'agrandir un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis à la condition que l'agrandissement soit conforme aux règlements en vigueur, qu'il est situé à l'extérieur de la rive et que le total de la superficie d'implantation du bâtiment principal n'excède pas 8% de la superficie du terrain non desservi;

ATTENDU QUE le terrain est d'une superficie de 948,4 mètres carrés en excluant le lot de grève en eau profonde de 100,9 mètres carrés (terrain en location au MDDEP – ancien remblai);

ATTENDU QUE la superficie maximale pour un bâtiment à usage résidentiel sur ce terrain est de 75,87 mètres carrés;

ATTENDU QUE le bâtiment existant a une superficie de 74 mètres carrés et que selon le technologue, les fondations existantes ne permettraient pas de faire l'ajout d'un étage supplémentaire;

ATTENDU QUE l'agrandissement est situé à l'extérieur de la bande de protection riveraine et qu'il respecte les marges de recul applicables à la zone;

ATTENDU QUE l'installation septique a été conçue en 1990 pour une résidence de trois chambres à coucher et que l'agrandissement ne comporte pas de nouvelle chambre;

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure est demandée à l'effet d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant d'au plus 33 mètres carrés excédant la superficie d'implantation maximale autorisée (8%) de 3% pour un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis sur un terrain non desservi.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 25 octobre 2016 d'accorder la demande de dérogation mineure n° DPDRL160333.

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que le projet ne cause pas de préjudice majeur aux propriétés voisines, d'autant plus que l'ensemble des marges peut être respecté. Par contre, puisque l'implantation proposée ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre, les membres préfèrent demander une implantation d'un arpenteur-géomètre certifié.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseiller présent **d'accepter** la demande de dérogation mineure n° DPDRL160333 **à l'effet :**

D'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant d'au plus 33 mètres carrés excédant la superficie d'implantation maximale autorisée, **et ce, conditionnellement :**

- au dépôt d'un certificat d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre tel que spécifié à l'article 4.3.5 du règlement 43-2004;
- à la conservation d'un maximum d'arbres matures présents près du futur agrandissement. Dans le cas où l'abattage est rendu nécessaire, chaque arbre visé devra faire l'objet d'une nouvelle plantation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6230

**OFFRE D'EMPLOI – ENTRAÎNEUR DE HOCKEY MINEUR
TRAVAIL À FORFAIT**

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir, à compter du 7 janvier prochain, et ce, pour une durée de dix semaines, des ateliers de hockey pour les jeunes de 4 à 16 ans;

ATTENDU QUE la municipalité désire, par le fait même, recruter un entraîneur pour la tenue de cette activité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à recruter un entraîneur, lequel recevra une rémunération forfaitaire. Référence : Article 22 de la convention collective de travail des employés).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6231

ACHAT D'HORLOGES PROMOTIONNELLES

Il est proposé par Louise Lafrance et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de vingt-cinq horloges promotionnelles dont le coût total s'élève à 1 321.64 \$ taxes incluses, et de payer celles-ci à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6232

AUTORISATION DE PAIEMENTS – DÉPENSES D'OCTOBRE 2016

Il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les salaires du mois d'octobre 2016 pour un montant brut de 90 656.15 \$ ainsi que les dépenses du mois d'octobre 2016 pour un montant de 434 512.60 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h50 et se termine à 20h03.

RÉSOLUTION NO : 2016-11-6233

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser que la séance soit levée. Il est 20h03.

ADOPTÉE

Pierre Flamand, maire

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier